



Rue de l'étuve 58-60 | 1000 Bruxelles  
+32 (0)2/512 90 93 | [www.ihecs.be](http://www.ihecs.be)

## Formulaire de désinscription

Ce formulaire est à envoyer obligatoirement par mail : [inscription@ihecs.be](mailto:inscription@ihecs.be)

Nom : ..... Prénom.....

Matricule : □□□□□□□□

Par la présente, je déclare que je souhaite

- Ne pas me réinscrire pour l'année académique 20..... / 20.....**
- Me désinscrire entre le 14/09 et le 30/11**
- Changer d'établissement entre le 1<sup>er</sup> et le 31/10**

Seuls 50 euros du montant des droits d'inscriptions restent dus. Si plus de 50 euros ont été payés pour l'année académique en cours, veuillez indiquer votre numéro de compte pour le remboursement : BE□□ □□□□ □□□□ □□□□

Raison de la désinscription : .....

- Me désinscrire après le 30/11**

L'année entamée est comptabilisée pour le calcul du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur et le cas échéant l'étudiant(e) redevable de la totalité des droits d'inscriptions.

Raison de la désinscription : .....

- Je souhaite me réorienter vers une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre le 1/11 et le 15/02**

Merci de vous présenter personnellement au Secrétariat des étudiant(e)s muni(e) de ce formulaire.

Date : □□ / □□ / □□□□      Signature.....

En cas de désinscription officielle avant le 1er décembre, seuls 50 euros du montant des droits d'inscriptions restent dus. Les montants perçus au titre d'inscription spécifique (DIS) ne sont jamais remboursés (Base légale : Art. 3, alinéa 2 et suivants de l'AGCF du 27/6/1994). Lorsque l'étudiant(e) se désinscrit avant le 1<sup>er</sup> décembre, l'année entamée n'est pas comptabilisée pour le calcul du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, ce qui a une incidence sur la finançabilité de l'étudiant et, partant, sur sa capacité à se réinscrire dans une autre institution d'enseignement et/ou dans une autre filière de formation.